



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 39031

Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des infirmiers-anesthetistes. Alors que l'exercice de leur profession exige une qualification specifique concretisee par deux annees supplementaires d'etudes apres l'obtention du diplome d'infirmier, ils ne beneficient d'aucun statut particulier ni d'une grille indiciaire correspondant a leur fonction. En consequence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour ameliorer le statut de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39031

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1514